

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-03-024

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 27
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 2
Nombre de pouvoir(s) : 2

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Armand LULKA, Charlotte DEGUIN, Patrick AIVAZIAN, Florence GAVARD, Romain DUINAT, Christiane CLUZEL, Eric VIOLLET, Martine CHARLES, René TETE, Margot SOLVIGNON, François DELESTRADÉ, Patrice BRAUD, Raphaël GABION, Odile PHILIPPON, Armando FALCIONI, Morgane LAFARGE, Arnaud CENZATO, Stéphanie JAILLET, Alexandre KARAGUEUZIAN, Isabelle ROIRE, Christophe KRISTIDES, Carole MAUVIN, Dominique THIOLERE, Charlène ROSNOBLET, Jérôme VARAGNAT

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Corinne VERDIER, Marie-Pierre SEON

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Corinne VERDIER pouvoir à Odile PHILIPPON, Marie-Pierre SEON pouvoir à Martine CHARLES

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES GRANGES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260320-2026-03-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 03/04/2026

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Granges gère la crèche intercommunale de l'Île aux Coissoux qui regroupe les communes de Saint Marcellin en Forez, Bonson et Saint Cyprien.

Les statuts prévoient que les organes délibérants de chaque commune désignent des délégués titulaires et des délégués suppléant pour siéger au Comité syndical.

Dans les syndicats mixtes fermés, les délégués sont élus au scrutin secret mais chaque organe délibérant des collectivités membres peut décider, à l'unanimité, de recourir au scrutin public (article L 5711-1 du CGCT).

La commune de Saint Marcellin en Forez doit ainsi désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures.

En l'absence de candidatures, il est proposé de désigner :

- Hélène DE SIMONE, Florence GAVARD, Morgane LAFARGE, Margot SOLVIGNON comme déléguées titulaires
- Et Christiane CLUZEL, Charlotte DEGUIN, Carole MAUVIN, Isabelle ROIRE comme déléguées suppléantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour cette élection,

- **DESIGNE** Hélène DE SIMONE, Florence GAVARD, Morgane LAFARGE, Margot SOLVIGNON comme déléguées titulaires et Christiane CLUZEL, Charlotte DEGUIN, Carole MAUVIN, Isabelle ROIRE comme déléguées suppléantes.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 31 MARS 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD